

Point d'actualités Coronavirus – Irlande (08/05)

FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé :

Le 6 mai, 22 248 cas positifs sont recensés et 1 375 personnes sont décédées du COVID19.

Le plan de déconfinement irlandais, progressif et prudent, devrait être mis en place à partir du 18 mai.

Les dossiers de demande d'aide au stockage privé (viande bovine et ovine, beurre, fromages et poudre de lait écrémé) peuvent être déposés à partir du 7 mai.

Les agriculteurs sont bien inclus dans le programme de garantie de crédit de 2 milliards d'euros du gouvernement.

Selon l'University College Dublin, le COVID-19 pourrait affecter les revenus agricoles à hauteur de 600 millions à 1 milliard d'euros.

L'augmentation du nombre de bovins en Irlande risque de pénaliser les prix dans les mois et années à venir.

Les ventes d'aliments au détail en Irlande ont augmenté de 17,2 % au cours des 12 semaines précédant le dimanche 19 avril, les ventes en ligne sont notamment en hausse.

Marchés : les exportations de bovins vivants continuent d'être faibles, les prix de l'agneau subissent une pression à la baisse. L'incertitude persiste pour les produits laitiers. La situation pour le marché de produits de la pêche : seul le saumon bio tire son épingle du jeu.

- **Contexte général**

Le 6 mai, 37 nouveaux décès liés au Covid-19 ont été enregistrés, pour un total de 1 375 décès. 265 nouveaux cas de coronavirus ont été identifiés, ce qui porte le total de cas en Irlande à 22 248.

Le plan de déconfinement irlandais : progressif et prudent

Le Taoiseach (Premier Ministre) a annoncé le 1er mai que l'entrée en vigueur du plan de déconfinement, initialement prévue pour le 5 mai est reportée au 18 mai. Ce plan s'articule autour de 5 phases dont l'entrée en vigueur est étalée jusqu'au 10 août. Le passage d'une phase à l'autre n'est pas automatique et dépendra de l'évolution de l'épidémie.

A compter du 5 mai, la limite autorisée pour faire de l'exercice passe de 2 à 5 kilomètres autour du domicile et les personnes âgées et vulnérables sont autorisées à sortir de leur domicile.

Lors de la première phase du plan, à partir du 18 mai, les rassemblements à l'extérieur jusqu'à 4 personnes de foyers différents seront de nouveau autorisés. Les travailleurs du secteur du bâtiment et les paysagistes pourront reprendre le travail, et certains commerces tels que les quincailleries, les magasins de bricolage ou les jardineries seront autorisés à rouvrir. Enfin, certains équipements publics extérieurs comme les cours de tennis, les terrains de golf, les plages ou les sentiers de randonnées seront de nouveau accessibles.

A partir du 8 juin, la seconde phase du plan autorisera les visites à un autre foyer que le sien, dans la limite de 4 personnes et pendant une courte période. Il sera également possible de se déplacer jusqu'à 20 kilomètres de son domicile. Les travailleurs qui peuvent maintenir une distance de 2 mètres sur leur lieu de travail seront autorisés à reprendre leur activité, et les petits commerces pourront rouvrir, en respectant les mesures de distanciation sociale, ainsi que les bibliothèques publiques.

La troisième phase, qui débutera théoriquement le 29 juin, verra la réouverture des crèches et des garderies pour les enfants des travailleurs dits "essentiels". Les visites dans les hôpitaux, maisons de retraites et prisons seront progressivement autorisées. Les travailleurs ayant peu d'interactions sur leur lieu de travail pourront reprendre leur activité, et les commerces pourront rouvrir - sauf les centres commerciaux. Les cafés et restaurants seront autorisés à rouvrir en observant les mesures de distanciation sociale.

A partir du 20 juillet, la phase 4 permettra les petits rassemblements sociaux, ainsi que les petits mariages et baptêmes. Il sera de nouveau possible de voyager d'une région à l'autre. Dans les cas où le télétravail restera impossible, il sera possible de retourner sur son lieu de travail. Les commerces nécessitant un contact physique comme les coiffeurs ou les barbiers pourront rouvrir à leur tour, ainsi que les musées, les lieux de culte et les piscines. Les hôtels, les aires pour caravanes et les villages de vacances seront autorisés à rouvrir.

Enfin, la cinquième et dernière phase qui doit débuter le 10 août verra l'autorisation de rassemblements plus importants, mais des restrictions seront toujours en place pour les événements sportifs et culturels en fonction de leur nombre de spectateurs. Tous les travailleurs pourront reprendre leur activité, et les centres commerciaux auront le droit de rouvrir. Les théâtres, cinémas, pubs, bars et boîtes de nuit seront de nouveaux autorisés à accueillir du public à la condition que les mesures de distanciation sociale soient pleinement observées. Les écoles, collèges et universités rouvriront selon le calendrier de la rentrée scolaire et universitaire.

Plus de 1,1 millions de bénéficiaires des allocations chômage

Le ministère de l'emploi et de la protection sociale a étudié les premiers effets de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail irlandais. La pandémie et les mesures de distanciation sociale ont entraîné la plus forte augmentation mensuelle du taux de chômage de l'histoire irlandaise. Plus de 1,1 million de personnes, sur une population active de 2,36 millions de personnes, reçoivent des allocations chômage au titre de l'un des trois dispositifs existants (dispositif classique, dispositif spécifique lié à la pandémie ou dispositif de chômage partiel mis en place pour maintenir le contrat de travail). Ainsi, au 5 mai, on dénombrait 598 000 bénéficiaires du dispositif d'indemnisation chômage spécifique. A cette même date, 52 100 entreprises, soit près de 430 000 salariés, bénéficiaient du dispositif de maintien des salaires.

Prévisions économiques de la Commission

Alors que l'Irlande avait entamé 2020 dans des conditions favorables (après une croissance réelle du PIB de +5,5% et une croissance de la demande nationale modifiée de +3% en 2019), la Commission européenne estime, dans ses prévisions de printemps que l'économie irlandaise devrait se contracter de -8% en 2020, avant de connaître un rebond de +6% en 2021. Concernant le marché du travail, la Commission envisage une hausse du taux de chômage qui devrait s'établir à 7,5% en 2020. Enfin, concernant les finances publiques, la Commission prévoit la matérialisation d'un déficit budgétaire de -5,5% du PIB en 2020 (avant un déficit de -3% du PIB en 2021, toutes choses égales par ailleurs).

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Toute personne pénétrant sur le territoire irlandais (sauf en provenance d'Irlande du Nord) doit observer un auto-confinement de 14 jours (y compris les résidents irlandais). Depuis le 24 avril, toute personne arrivant en Irlande doit remplir un formulaire précisant l'adresse du lieu de son confinement et le présenter aux autorités à son entrée sur le territoire.

<https://www2.hse.ie/file-library/coronavirus/covid-19-public-health-passenger-locator-form.pdf>

Ceci ne concerne pas les transporteurs routiers, pilotes et équipages maritimes.

<https://www.gov.ie/en/publication/e885b2-covid-19-coronavirus-travel-advice/>

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restriction au transport de marchandise.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Le gouvernement a annoncé le 2 mai un nouveau train de mesures de soutien à l'économie d'un montant de 6 Mds€ qui s'ajoutent aux mesures existantes.

Pour plus de détail sur l'ensemble des mesures, vous êtes invités à consulter les sites gouvernementaux : <https://dbei.gov.ie/en/What-We-Do/Supports-for-SMEs/COVID-19-supports/Government-supports-to-COVID-19-impacted-businesses.html> .

- **Problématiques / mesures spécifiques à certaines filières agricoles**

➤ **Les agriculteurs inclus dans le programme de garantie de crédit de 2 milliards d'euros du gouvernement.**

Le président de l'IFA s'est félicité de cette nouvelle, confirmée par le ministre de l'agriculture au cours du week-end. La présidente du comité des entreprises agricoles de l'IFA, Rose Mary McDonagh, a également salué la décision de la Banque centrale d'autoriser les banques commerciales et les sociétés de financement d'actifs à prolonger de six mois les interruptions de remboursement du capital et des intérêts du prêt Covid-19.

➤ **Rapport relatif à l'impact du COVID sur l'agriculture**

L'University College Dublin a analysé l'effet réel de la pandémie de COVID-19 sur les agriculteurs. Selon une analyse réalisée par Michael Wallace, professeur d'économie agricole et alimentaire à l'UCD, pour l'Irish Farmers Journal, le COVID-19 pourrait affecter les revenus agricoles à hauteur de 600 millions à 1 milliard d'euros.

Les prix du bœuf pour les agriculteurs ont chuté jusqu'à 17 %, tandis que les prix des produits laitiers ont chuté de 21 % depuis le début de la crise. Selon les prévisions modérées, dans lesquelles les prix resteraient similaires aux niveaux actuels, un producteur laitier moyen de 78 vaches perdrait 24 000 euros, soit 37 % de ses revenus pour l'année. Un éleveur de 23 vaches allaitantes perdrait en moyenne 2 300 euros, soit 26 % de son revenu, tandis que les éleveurs de bovins d'engraissement perdraient 3 000 euros chacun, soit 19 % de leur revenu annuel.

Cependant, des signes positifs se profilent tout de même : le prix de la viande bovine a augmenté de 10c/kg pour atteindre 20c/kg cette semaine. Les prix des produits laitiers européens ont également augmenté, tandis que les exports vers la Chine semblent reprendre peu à peu.

➤ **L'augmentation du nombre de bovins en Irlande risque de pénaliser les prix dans les mois et années à venir.**

L'effondrement des exportations de veaux ce printemps risque de créer une surabondance de bétail à long terme et d'affecter sérieusement les prix de la viande bovine dans les années à venir. Selon Bord Bia, 120 000 veaux supplémentaires seront élevés en 2020, la majorité d'entre eux étant reportés pour la production de bœuf. Le nombre de veaux laitiers fin avril était de 1,23 million de têtes, en hausse de près de 50 000 (4 %) par rapport à 2019.

Les données du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine montrent que jusqu'à la semaine se terminant le 3 mai (à l'exception des Pays-Bas), quelque 50 657 veaux de boucherie et de race laitière ont été exportés, contre 64 892 veaux à la même période l'an dernier. Ces baisses concernant principalement les exportations vers les Pays-Bas et l'Espagne. Le seul pays qui a enregistré une croissance de son marché des veaux est la Belgique.

Exportations de veaux pays par pays (semaine se terminant le 19 avril 2020) :

-Pays-Bas : 47 316 (-15 558 ou -24,7 %).

Exportations de veaux par pays (semaine se terminant le 3 mai 2020) :

-Espagne : 36 133 têtes (-5 721 têtes ou -13,6%) ;

-France : 2 805 têtes (2 239 têtes, soit -44,3 %) ;

-Italie : 6 413 têtes (-4 910 têtes, soit -43,3 %) ;

-Pologne : 1 287 personnes (2 752, soit -68,1 %) ;

-Belgique : 4 019 têtes (+ 1 387 têtes, soit + 52,6 %).

➤ **Augmentation des ventes d'aliments au détail**

Les ventes d'aliments au détail en Irlande ont augmenté de 17,2 % au cours des 12 semaines précédant le dimanche 19 avril.

Les ventes d'aliments en ligne ont fortement augmenté : 10 % des ménages irlandais ont reçu une livraison d'aliments commandés en ligne au cours des quatre dernières semaines, contre 6 % l'année dernière. Ce mois-ci, 20,6 millions d'euros supplémentaires ont été dépensés en ligne, le nombre de retraités se faisant livrer des produits alimentaires ayant doublé au cours des douze dernières semaines.

Les catégories d'aliments achetés ont également changé, avec une augmentation des achats de produits bruts (hausse de 52% pour la farine et de 43% pour le sucre), tandis que les ventes de plats cuisinés sont en baisse.

Les consommateurs se rendent un peu moins souvent dans les supermarchés mais le panier moyen de chaque visite augmente. Le changement de comportement des consommateurs représente un montant supplémentaire de 440 millions d'euros dépensés en épicerie au cours des douze dernières semaines.

De tous les détaillants, Lidl a connu la croissance la plus rapide sur l'ensemble de la période de 12 semaines, avec une hausse des ventes de 22,1 % et une augmentation de sa part de marché à 12 %, tandis qu'Aldi a progressé de 15,6 % pour détenir une part de 11,8 %.

● **Marchés**

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le rapport de Bord Bia ici :

<https://www.bordbia.ie/globalassets/bordbia2020/industry/covid/market-insight-reports/irish-sectors-insight-report-6th-may-2020.pdf>

➤ **Viande**

Dans l'ensemble, les marchés de la viande bovine ont peu évolué au cours de la semaine dernière. Les exportations de bovins vivants continuent d'être bien inférieures à la période équivalente en 2019 (cf. ci-dessus). Les prix de l'agneau ont subi une pression à la baisse au cours de la semaine dernière en raison d'un ralentissement marqué de la demande tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation. La semaine dernière, la production porcine a été légèrement perturbée, les principaux établissements d'exportation de viande ayant réduit leur production lorsque des cas de Covid-19 ont été détectés. Pour la dernière semaine du 25 avril, l'offre de porcs a atteint 65 400 ou 7 000 têtes de plus que la semaine précédente.

➤ **Produits laitiers**

Des réouvertures progressives ont commencé sur de nombreux marchés, mais l'incertitude persiste. Les transformateurs laitiers irlandais prévoient néanmoins une augmentation de la production d'environ 5 % en 2020.

➤ **Produits de la mer**

Depuis une semaine environ, la situation pour le marché de poissons blancs est difficile. Les marchés pélagiques en Asie ne sont pas aussi forts ces dernières semaines et les clients échelonnent leurs commandes en réponse à la baisse de la demande sur le marché. En Europe, la demande se maintient, surtout de la part des conserveries. Tous les marchés européens des coquillages vivants restent fermés, des volumes limités étant exportés vers les marchés asiatiques via les Pays-Bas. Les prix du saumon biologique en Europe restent fermes.